



Audience syndicale du 16/09/2020

Questions et sujets sur lesquels nous souhaitons échanger avec vous lors de l'audience :

1 - Situation sanitaire : comment est gérée la situation d'un personnel (ou son enfant) étant confronté à l'attente de résultats de test Covid. ASA ? Le jour de carence s'applique-t-il ?

Les masques en tissu ne protègent pas les personnes qui les portent avec efficacité dès l'instant où tout le monde n'en porte pas. Il est urgent de doter correctement enseignant.e.s et AESH de masques réellement protecteurs et en nombre suffisant. Quelle mesure comptez-vous prendre pour que les personnels soient correctement protégés ?

Quand les personnels (enseignants spécialisés et de maternelle, enseignant accueillant des élèves malentendants, AESH..) seront-ils pourvus de masques inclusifs comme l'a annoncé le ministre ?

2 – Formation des direct.rice.eur.s : Serait-il possible de repositionner les jours de formation des direct.rice.eur.s plus tard dans l'année, celles-ci arrivant beaucoup trop tôt en ce début d'année très dense (situation sanitaire, évaluations, gestion de l'école...) ?

3 - RV de carrière : Selon le calendrier réglementaire, les personnels doivent bénéficier d'une information individuellement avant le début des vacances d'été concernant un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir : pouvez-vous nous dire pourquoi ce calendrier n'est pas respecté en Haute-Vienne ?

Quand les avis arrêtés lors de la précédente campagne seront-ils consultables par les collègues concerné.e.s ?

4 - AESH : quid des 14h de fractionnement :

(En outre, vous bénéficiez de 14 heures de fractionnement que votre employeur peut décider, après vous avoir consulté : (soit de prendre en compte dans le calcul de votre temps de travail et de votre quotité horaire (votre temps de travail annuel est alors rapporté à 1593 heures et non 1607 heures) ; soit de vous permettre de

disposer de deux journées supplémentaires de congés annuels.)

Comment comprendre le terme « raisonnable » dans la circulaire de cadre de gestion des PIAL (BO du 6 juin 2019-090) : quelle limite kilométrique ?

5 - Question du remplacement : 4 et 4.5 jours et jour d'astreinte. Les brigades potentiellement mobilisables les mercredis matins pour des suppléances sont informé.e.s la veille de cette possibilité. Ne serait-il pas possible de mettre en place un calendrier en amont de façon à ce que les collègues puissent s'organiser (garde d'enfants...) ?

6 - Mouvement : réponses à apporter à des collègues ne comprenant pas les résultats les concernant (exemple 1 : une collègue T5 n'a pas obtenu un poste demandé au mouvement alors qu'une T4, sans bonification particulière, l'a obtenu. Exemple 2 : cas des égalités au barème, en tant que TRS ou brigade, mais peut-être plus largement sur tout type de poste, classés en fonction du rang de vœu émis. On ne trouve aucun écrit expliquant cela, on souhaiterait donc en avoir un, notamment pour la préparation du mouvement 2021).

7 - PESA et collègue en binôme : M. Gratadour a fait parvenir aux intéressé.e.s qu'un temps de formation commun était organisé mercredi 9 septembre. Comment ce temps sera-t-il reconnu ?

Lors de la semaine de rentrée scolaire, des personnels ont du renoncer à leur jour de décharge à cause des journées de tuilage PESA/titulaires (TRS) sans avoir été contactés par l'administration et sans qu'aucune réponse ne soit apportée aux PESAS de la part de l'INSPE. Ces journées vont-elles pouvoir être rattrapées ?

9 - Indemnités des MAT : les collègues MAT l'année passée n'ont, sauf erreur, toujours pas touché leur indemnité. Quand cela doit-il être fait ?

Concernant cette année scolaire, les MAT sont-ils déterminés et prévenus ?

10 - Listes demandées s'agissant de la position des personnels (AESH, écoles de rattachement des TRS et brigades, affectations, départs en retraite). Qu'en est-il ? En l'absence de réponse positive, nous nous verrons contraints de saisir la CADA.

11 – Les RIS : le temps de RIS est un temps qui doit être pris sur le temps de travail. Ce temps était pris à hauteur de 9h par an dont 6h sur le temps des animations pédagogiques.